

Examen organisé aux fins de la constitution
d'une liste de réserve mondiale (« GLR »)
visant à répondre à des besoins temporaires
en traduction et rédaction de procès-verbaux en français

Questions-réponses
à l'intention des candidat(e)s

Examen « GLR » 2023

pour traducteurs/traductrices
et rédacteurs/rédactrices de procès-verbaux de séance
de langue française



Sommaire

V. Quels outils et ressources peut-on utiliser lors des épreuves ?

VI. Quels sont les critères d'évaluation ?

VII. Quelles sont les consignes à respecter ?